

LE DEVOIR

Vol. LXXXV - No 116

MONTREAL, LE JEUDI 19 MAI 1994

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Les gros mots

Jean Dion

Depuis sa naissance, le Bloc québécois rappelle que sa mission consiste à expliquer calmement au Canada anglais que l'indépendance du Québec est inévitable et que le divorce pourra se faire d'une manière civilisée. Croyait-il vraiment que cela fonctionnerait? Accusé de chercher à «endormir» le pays, voici que Lucien Bouchard subit la vindicte de tout un chacun. Avant-hier, c'étaient Mike Harcourt, Roy Romanow, Ron Irwin, Preston Manning et Alliance Québec. Hier, c'était Daniel Johnson. Qui sera-ce demain?

De Paris, d'où des dépêches aussi contradictoires que la situation est volatile arrivent, M. Bouchard a livré sa réplique. «Les masques tombent», a-t-il commenté, faisant référence à ces soi-disant «amis du Québec» qui lui «refusent toute concession» et s'indignent ensuite qu'il veuille démocratiquement prendre ses distances.

«Ils vont essayer n'importe quoi pour faire peur aux Québécois», a-t-il ajouté.

Le chef du Bloc ne croit pas si bien dire: c'est reparti comme en 1980. Seule différence, c'est pire. Et cela ne fait que commencer.

Depuis quelque temps, il ne se passe plus guère une journée sans que quelque chroniqueur, éditorialiste ou politicien attache le grelot. Vu d'outre-Atlantique, l'affrontement à venir prend des allures de tragédie, et tous les arguments sont bons. Pour un Jean Chrétien qui prétend ne rien craindre et pour un éditorial de la *Gazette* qui considère les «avertissements alarmistes» comme «mal avisés», on ne compte plus les menaces à peine voilées, quand ce ne sont pas carrément les scénarios d'apocalypse.

Simple et saine «sortie de vapeur» qui permettra de tenir un débat éclairé, comme le prétend M. Bouchard? On aurait plutôt tendance à parler d'un fourbissage d'armes en règle. Mais voyons plutôt.

Le principal point de convergence de ceux qui appellent à emprunter la ligne dure réside dans la remise en cause de la légitimité du processus qu'entendent respecter les souverainistes. Même un référendum où prévaudrait une majorité de OUI, soutient-on, n'aurait aucune valeur. La séparation du Québec, déjà irrecevable sur le plan constitutionnel, poserait en outre la question de sa propre partition, notamment mais non exclusivement en ce qui a trait au Nord et aux autres territoires revendiqués par les autochtones. Sans parler du partage de la dette, de la détermination de la devise monétaire, et *tutti quanti*.

Dans cette veine, on n'entend pas à rire. Peter C. Newman, chroniqueur à *Maclean's*: «Au diable le bon sens, la décence et le compromis.»

Mike Harcourt, premier ministre de la Colombie-Britannique: «Ils pensent que les choses se feront de manière logique et civilisée. Oubliez ça.» William Johnson, de la *Gazette*: «La probabilité de négociations paisibles avec le reste du Canada (...) est une dangereuse illusion.» Le *Toronto Star*, en éditorial: «La séparation ne pourra être présentée comme un fait accompli, ni atteinte par une déclaration unilatérale d'indépendance. Les Canadiens devront consentir à toute entente portant sur la partition, sans quoi le Québec sera traité comme une république malhonnête (*rogue*) par les milieux diplomatiques et financiers.»

De mémoire, le référendum de 1980 n'avait pas donné lieu à un tel emportement. Le spectre du refus de négocier toute association économique avait certes été brandi mais, comme le soulignait récemment Rafe Mair, un commentateur politique de Vancouver, le gouvernement fédéral s'était trouvé à légitimer l'affaire en menant la lutte et en mettant sa propre mise: la promesse d'un renouvellement de la fédération.

Cette fois-ci, tout porte à croire que ce sera *no way* d'avance. Et comme si on craignait de ne pouvoir régler les choses «à l'interne», certains vont même jusqu'à implorer les pays étrangers de souscrire à l'unité canadienne. Preston Manning et Alliance Québec l'ont fait à leur façon; Robert Sheppard, du *Globe and Mail*, a été plus virulent.

Faisant allusion à la visite de M. Bouchard et à l'appui tacite que pourrait donner la France à un Québec souverain, M. Sheppard écrivait hier qu'il y a là suffisamment de symbolisme pour que les Canadiens envisagent d'envahir de nouveau les plages de Normandie en cet été anniversaire, et cette fois avec plus que leur carte American Express. (Peut-être même ne devraient-ils pas y aller du tout.)

L'éditeur du *Maclean's*, Robert Lewis, n'avait peut-être pas tort de parler de «théâtre de l'absurde» en analysant la démarche de Lucien Bouchard. Force est toutefois de penser qu'on pourrait aussi inclure dans cette expression les adversaires du chef du Bloc, ceux-là mêmes qui, on se demande bien comment, voient dans la cause séparatiste non seulement une menace au pays, mais aussi à la démocratie.

L'émotivité à cette propriété fascinante d'entraîner les débats au troisième sous-sol. Le coup de la Brink's, le démenagement des Expos, la *piasse* à 50 cents, l'exode en cas de NON à Charlottetown, le Liban de Joe Clark sont là pour nous le rappeler. Il ne sert à rien d'occulter la réalité, et personne ne doute que le Canada ne se laissera pas amputer en disant merci. Reste à savoir si les Québécois seront dupes de ces gros mots qu'on leur sert, à chaque fois, comme un ultimatum de se soumettre ou de se démettre, à leurs risques et périls.

LE MONDE

Berlusconi franchit l'obstacle du Sénat

PAGE A 5



LES ACTUALITÉS

Fermez l'École du barreau, réclament les étudiants

PAGE A 2



POLITIQUE

Arrêt Thibaudeau: promesse de changement

PAGE A 4

Rénovations au noir au siège d'Hydro

Des contractants défiaient le décret; Québec le savait

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Les travaux de rénovation du siège social d'Hydro-Québec à Montréal — où sont situés, entre autres, les bureaux du premier ministre Daniel Johnson — ont été partiellement réalisés au «noir», c'est-à-dire en violation du décret régissant l'industrie de la construction.

Plusieurs membres du gouvernement, dont la vice-première ministre de l'époque, Mme Lise Bacon, et le ministre du Travail, Normand Cherry — qui a refusé toute entrevue au DEVOIR — étaient au courant de la situation dès l'automne 1993. Malgré tout, aucune enquête en profondeur sur l'étendue du problème n'a été

commandée. «Oui, il y a eu du travail au noir, mais non, il est impossible d'en chiffrer l'ampleur», confirme au DEVOIR la directrice des communications de la Commission de la construction du Québec (CCQ), Mme Jocelyne Roy.

L'envergure des travaux réalisés illégalement est inconnue parce que la CCQ n'a, semble-t-il, jamais compilé de statistiques à ce sujet avant que le DEVOIR lui demande de procéder à cette vérification il y a dix jours.

«De toute façon, même quand on vous donnera les chiffres, vous n'obtiendrez pas le portrait global de la situation, affirme un enquêteur de la CCQ qui a demandé l'anonymat. L'enquête menée au chantier d'Hy-

dro en était une de routine. Nous n'avons rien fait de plus que ce que nous faisons habituellement, c'est-à-dire pas grand-chose compte tenu des ressources limitées dont nous disposons.»

Les travaux effectués au siège social d'Hydro ont duré trois ans (de 1991 à mars 1994), ont coûté 50 millions de dollars et consistaient à «remettre à neuf» les 22 étages de l'édifice — électricité, plomberie, ventilation, etc.

«Le chantier a même été complété plusieurs mois avant la date prévue», claironne Philippe Biron, vice-président, approvisionnement et services d'Hydro.

VOIR PAGE A 8: AU NOIR

Saisie monstre de haschisch

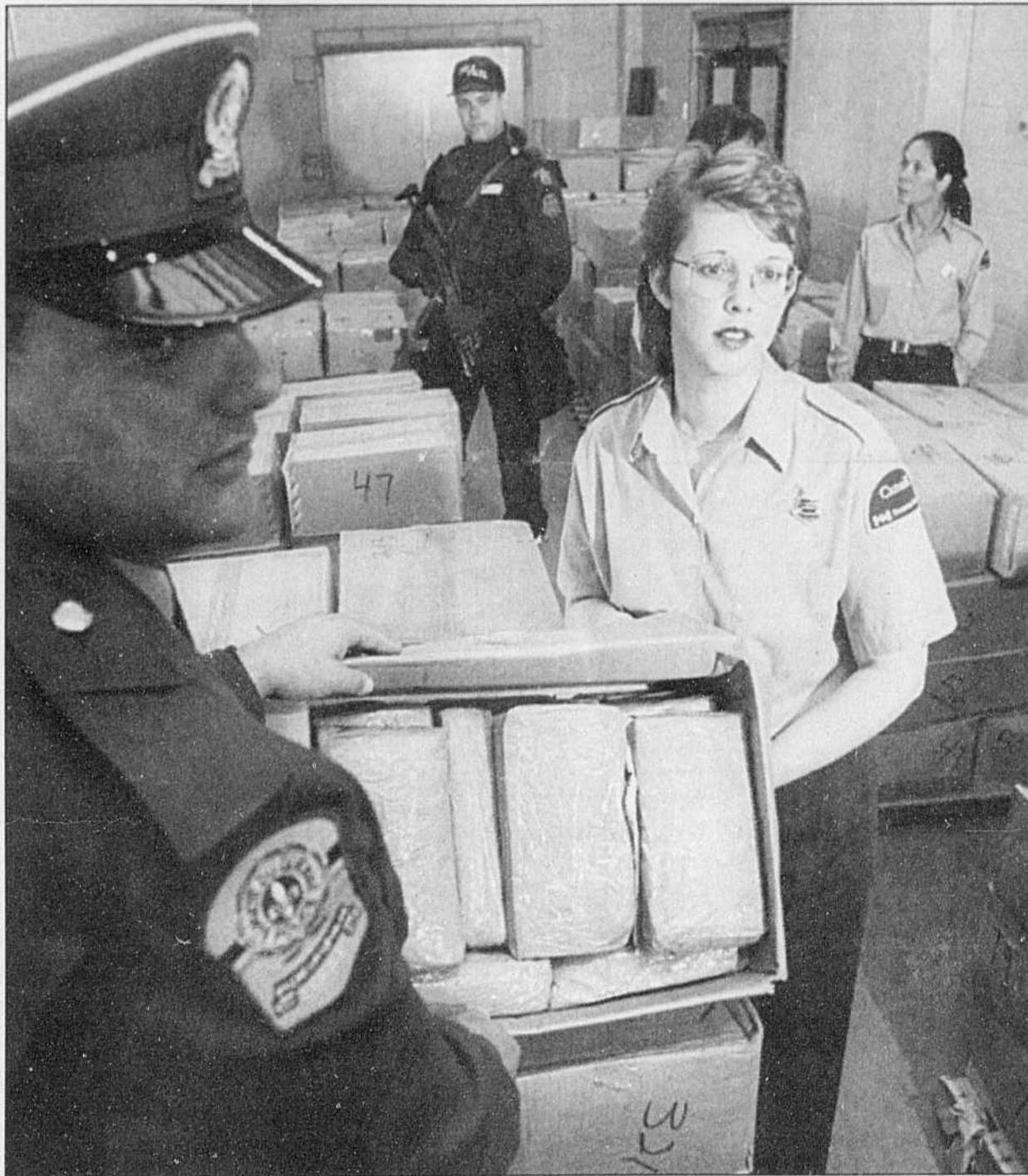


PHOTO JACQUES GRENIER

LE HASCHISCH était caché dans des sachets d'épices et des boîtes de biscuits en provenance du Mozambique: 26 tonnes de haschisch, d'une valeur de 360 millions\$. La saisie, effectuée dans le port de Montréal, est l'une des plus importantes jamais faite en Amérique du Nord. La drogue est montrée ici par une agent des douanes et un policier de la SQ (à gauche), sous la surveillance, en arrière-plan, d'un membre de l'escouade contre les drogues. Les trafiquants, eux, courent toujours. Voir nos informations en page A 3

Entrevue au DEVOIR

Kieslowski, porte ouverte sur l'espoir

Le film Rouge, dernier volet de sa trilogie, est porté à Cannes par des rumeurs de palme d'or

ODILE TREMBLAY
ENVOYÉE DU DEVOIR À CANNES

Cannes — J'ai rencontré Krzysztof Kieslowski sur un yacht amarré au quai d'honneur de la marina de Cannes. À cette ultime étape de son parcours, obtenir une entrevue avec le cinéaste polonais constitue pour un journaliste un événement capital. L'auteur du *Décroquis* tire sa révérence, a déclaré partout qu'il venait de signer son dernier film. Jamais plus, sans doute, il ne participera à ce rituel harassant, répétitif et parfois si révélateur de l'entrevue. Il y a parfois de grands moments dans le métier de journaliste. Celui-ci, par exemple.

Le cinéaste accompagne sur la Croisette Rouge, dernier volet de la

trilogie française, film qui constitue jusqu'à maintenant l'œuvre la plus achevée de la compétition, portée par des rumeurs de palme d'or. Palme ou pas, ce film cristallin sera largement primé. Aucun doute. Il ne sourit jamais, Kieslowski. Mais livre un visage tragique aux yeux bleus si las derrière ses lunettes.

Il se décrit comme un pessimiste qui croit en l'homme, dit survivre à ses contradictions et en faire la matière de ses films. L'entrevue se déroule en polonais, français, anglais, allemand avec renfort d'interprète. Mais il vous fixe gravement pendant que les sons des langues se superposent.

Pourquoi s'en aller sur une note si pure?

VOIR PAGE A 8: KIESLOWSKI

Le voyage de Bouchard fait des vagues

Le Canada lave son linge sale à Paris

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

Lucien Bouchard a beau avoir quitté le Canada depuis plus de 72 heures et tenté d'oublier les chicanes parlementaires, le Canada lui colle aux basques! Les fantômes canadiens ont poursuivi le chef du Bloc québécois du matin au soir de sa troisième journée de visite officielle à Paris.

La fumée que suscite son voyage, en particulier au Canada anglais, s'est même infiltrée hier jusque dans les bureaux du ministère des Affaires étrangères français, où il rencontrait le ministre Alain Juppé en compagnie de l'ambassadeur canadien Benoît Bouchard.

Le chef du Bloc a fait état directement devant Alain Juppé des déclarations de son homologue canadien, André Ouellet, publiées hier dans le *Toronto Star* selon lesquelles le premier ministre Balladur et le président Mitterrand auraient soutenu un «Canada uni» devant le pre-

VOIR PAGE A 8: LINGE SALE

Les remous que provoque au Canada le voyage de M. Bouchard ont infiltré les bureaux du ministre Alain Juppé, qu'a rencontré hier le chef du Bloc à Paris.



PHOTO AFP

ÉCONOMIE

L'inflation, connaît pas

Une hausse infime de 0,2 % en avril

PAGE B 2

Droits autochtones: Irwin rabroué

Johnson défend l'intégrité du territoire québécois

Coon Come veut avoir son mot à dire si le Québec se sépare

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le premier ministre Daniel Johnson s'est porté à la défense de l'intégrité du territoire québécois, hier, dans la foulée des déclarations du ministre fédéral des Affaires indiennes, M. Ron Irwin, sur le droit des autochtones du Québec à demeurer au sein du Canada advenant la sécession.

«La position du chef du gouvernement, dit M. Johnson, c'est celle de faire valoir partout et toujours l'intégrité du territoire québécois». Selon lui, la défense de l'intégrité territoriale du Québec est «un engagement que contractent» tous les députés de l'Assemblée nationale.

M. Johnson ajoute, au bénéfice de M. Irwin «et de tous ceux qui pensent comme lui ou qui commentent des situations hypothétiques», que «les échéances qui nous attendent sont des échéances entre Québécois; ce

VOIR PAGE A 8: JOHNSON

INDEX

Les actualités...A2
Agenda culturel...B6
Avis publics...B4
Classées...A4
Culture...B8
Économie...B2
Éditorial...A6

Idees...A7
Le monde...A5
Montréal...A3
Mots croisés...B4
Politique...A4
Régions...B1
Les sports...B5



Météo
Ensoleillé
Max. 18
Détails en B4



Krzysztof Kieslowski

LE DEVOIR

MONTREAL

Deuxième grande saisie
en un anHaschisch
à la tonneJEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Les conteneurs sur le Thor 1 transportaient 26 tonnes de haschisch depuis le port de Durban en Afrique du Sud jusqu'au port de Montréal-Est. La GRC, la SQ et le service des douanes de Revenu Canada, qui ont annoncé hier la saisie de la drogue, ont surveillé pendant deux semaines les trois conteneurs contenant la drogue illicite d'une valeur de 360 millions de dollars mais ils n'ont pu procéder à aucune arrestation.

La compagnie Christensen Canadian African Lines a assuré la liaison maritime depuis le Mozambique d'où provient la marchandise, l'Afrique du Sud où elle a son port d'attache, et elle a livré la marchandise à Montréal à destination d'une compagnie à numéros, par l'intermédiaire de March Shipping, une compagnie du Vieux-Montréal. La GRC n'implique aucune de ces deux compagnies maritimes dans le trafic de drogue et le porte-conteneur a quitté Montréal depuis belle lurette.

On estime que la marchandise était destinée à approvisionner non seulement le Québec et l'Ontario, mais aussi les Maritimes et la Nouvelle-Angleterre. La SQ avait des suspects mais elle n'a pu vérifier son hypothèse. Quant à la GRC, elle n'exclut pas que la mafia soit impliquée mais on pense généralement que ce sont les bandes de motards qui écoulent ce genre de marchandise.

Lors d'une conférence de presse à l'édifice des douanes, place d'Youville, le porte-parole de Revenu Canada n'a pu expliquer pourquoi aucun criminel n'est jamais arrêté dans le port de Montréal à la suite de saisies de marchandises. Pourtant, toutes les forces policières sont impliquées dans un polie multipartite de lutte contre la drogue. La police de la CUM et la police de Ports Canada sont aussi impliquées dans ce groupe.

Ce sont des papiers irrégulièrement remplis qui ont mis les agents des douanes sur la piste mais ils n'ont pas été assez fûtés pour prendre la couronne de bandits au point de distribution de la drogue. Il s'agit de la deuxième plus importante saisie de drogue depuis un an. On avait intercepté 97 tonnes de drogue dans un bateau au port de Sorel en 1993, a rappelé le porte-parole de la Sûreté du Québec, Michel Brunet, mais on n'avait arrêté personne à Sorel non plus.

En fait, la marchandise interceptée était censée contenir des sachets de thé et d'épices, des biscuits, des blouses et des chemisiers en provenance du Mozambique. Dans l'un des trois conteneurs, il n'y avait pas moins de 196 boîtes de biscuits et des marchandises diverses dans lesquelles était caché le haschisch.

Les policiers ont surveillé les conteneurs du 4 au 17 mai pour intercepter les contrebandiers mais ceux-ci ont été prévenus par quelqu'un, soit un membre de l'équipage du bateau, soit un employé de la compagnie maritime, du port de Montréal ou d'une force de surveillance sur les quais.

Moratoire demandé
pour une hormone

PRESSE CANADIENNE

La Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec (FNACQ) veut alerter l'opinion publique sur les risques que pourrait comporter l'utilisation d'une hormone développée par modification du code génétique et destinée à stimuler la production du lait chez les vaches.

L'utilisation de l'hormone en question, la somatotrophine bovine recombinante (STBR) est autorisée aux États-Unis depuis le 4 février dernier.

La Federal Drug Administration a cependant obligé la compagnie Monsanto, qui commercialise le produit, à vérifier au cours des deux prochaines années la présence de résidus dans le lait. Au Canada, le comité permanent de l'Agriculture a recommandé le 24 avril dernier un moratoire d'un an à Santé et Bien-Être Canada. Ce dernier dispose de 150 jours pour décider s'il entérine cette recommandation, refuse d'autoriser ce produit ou encore lui donne le feu vert. Au nom de la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec, Mme Lise Pilon a demandé, hier en conférence de presse, un moratoire de deux ans parce qu'elle croit que ce produit vétérinaire rendrait les vaches vulnérables à une infection du pis. Si cela arrivait, le vétérinaire devrait injecter des antibiotiques qui risqueraient de se retrouver dans le lait de consommation, a soutenu hier Mme Pilon, ce qui pourrait accroître les risques de cancer du sein chez les femmes adultes et les enfants de sexe féminin, a-t-elle dit.

Mort du caporal Lemay

L'enquête du coroner Gilbert
va finir en queue de poissonJEAN CHARTIER
LE DEVOIR

L'enquête du coroner sur la mort du caporal Lemay est en train de finir en queue de poisson. Un seul témoin a été entendu ces deux dernières semaines et on n'a assigné personne à comparaître la semaine prochaine. On entendra encore quelques témoins de manière ponctuelle mais l'enquête ajournera sous peu, *sine die*.

Le coroner Guy Gilbert a été convoqué par le coroner en chef mardi et on lui a demandé de libérer les bureaux de la grande Cour d'audience du Palais de justice de Montréal. Le procureur de la couronne, Me Richard Masson, est aussi appelé à déménager ses pénates de même que le chercheur, Me Lesage. Le personnel d'appui sera dorénavant convoqué si nécessaire.

Plusieurs témoins mohawks ont refusé de comparaître. Il en est ainsi de Mad Jap, de Lazore, d'un dénommé Lafrance, deux d'entre eux étant des témoins susceptibles d'avoir tué le caporal Lemay. Ils sont disparus, tout simplement. On pense qu'ils sont à Akwesasne du côté américain mais ce territoire outrepassa la juridiction du coroner Gilbert. Deux témoins de Kanesatake ont aussi refusé de comparaître.

Au Palais de justice, cette enquête est désertée, les journalistes estimant qu'elle a trop duré, les procureurs de la SQ qu'elle est trop laxiste avec les témoins mohawks et tous demandent ce qu'elle donnera. Hier, les procureurs de la SQ étaient encore absents. Le coroner Gilbert revient de vacances tout bronzé et il a entrepris la rédaction de son rapport mais on ne sait pas quand celui-ci sera terminé. On doute que ce soit avant l'automne.

Hier matin, Philip Deering a poursuivi son témoignage sur la continuité de la lutte des Amérindiens en Amérique du Nord depuis Wounded Knee. Pendant qu'il faisait son exposé fort décousu, son ami Francis Boots, qui fut le chef warrior dans la pinède d'Oka en juillet 1990, lisait la manchette du journal *The Gazette* intitulée «Aboriginals entitled to split». Il hochait la tête, approuvant. Les propos du ministre Ron Irwin lui plaisaient manifestement, à lui qui a dirigé l'occupation armée à Oka contre la SQ et l'armée.

Me Richard Corriveau, avocat des Warriors, lui a aussi montré le titre du *Globe and Mail* «Irwin reassures Quebec natives; Can remain part of Canada if separation occurs, minister promises». Francis Boots n'a relevé la tête de son journal que lorsque le coroner a posé à Philip Deering des questions spécifiques sur les meetings qui ont été tenus à Kahnawake le 11 juillet après la mort du caporal Lemay et lors du premier jour d'occupation du pont Mercier. Me Corriveau est payé par les conseils de bande de Kanesatake et de Kahnawake, autrement dit avec l'argent provenant d'Ottawa, des fonds administrés par Jerry Peltier et Joe Norton.

Me Corriveau a reçu deux versements de 50 000 dollars des conseils de bande il y a un an. L'automne dernier, il a reçu une deuxième tranche de chacun des conseils de bande. On présume qu'il a donc reçu 200 000 dollars en honoraires pour défendre les Warriors, montant entièrement versé par les conseils de bande fédéraux. Les Warriors n'ont pas versé un sou. Me Corriveau n'a pas été payé depuis le mois de mars.

Malgré les anomalies de gestion

Doré défend son administration

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Malgré les anomalies de gestion des fonds publics relevées par le vérificateur de la Ville de Montréal, le maire Jean Doré a défendu hier son administration.

«Dans certaines cas, on se rend compte que le vérificateur avait un point de vue partiel. Éclairées par d'autres points de vue, il y a certaines choses qui se remettent en perspective», a déclaré M. Doré.

Pour l'opposition officielle, le rapport annuel du vérificateur, rendu public mardi, démontre «la perte de contrôle des dépenses par le RCM». «Il y a un manque de rigueur administrative autant qu'il y a de lourdeurs. C'est un vrai panier percé», a commenté le chef de l'opposition officielle, Sammy Forcillo.

Le rapport du vérificateur illustre plusieurs failles administratives. L'une d'entre elles concerne les coûts reliés à l'entretien et aux réparations de véhi-

cules. Ainsi, pour le même appareil (provenant du garage Madison), deux démarrages ont été achetés à deux mois d'intervalle, deux courroies de servodirection l'ont été la même journée, deux pompes à eau en quinze jours et deux transmissions et deux carburateurs en trois mois. Pour ce véhicule fort bien équipé, aucune explication n'a pu être fournie au vérificateur.

Les contribuables doivent déboursé également pour la création d'un programme de prestations supplémentaires pour les cadres supérieurs de la Ville. Pour l'année 1992, cette dépense totalise 400 000\$. Qui plus est, ce programme convient à la Charte de la municipalité. «Quand on regarde en rétrospective les rapports du vérificateur, toutes les recommandations pertinentes en matière d'amélioration de la gestion, du contrôle financier, ont été mises en œuvre. Il faut voir que le suivi est rapide», a soutenu le maire Doré.

Dès le 2 juin, la Commission de l'administration et de la qualité des ser-

vices étudiera en séances publiques le rapport du vérificateur.

Entre-temps, au chapitre des indemnités de départ (90 000\$) consenties l'an dernier au personnel politique de Jean Doré, ce dernier considère que le vérificateur outrepassa ses compétences. «En toute déférence pour le vérificateur, j'estime que lorsqu'il s'agit d'interpréter des textes juridiques et la Charte, il peut avoir une opinion, mais il y a des personnes dont c'est le mandat», a-t-il affirmé.

Quant à la manipulation de chiffres dans le cahier d'information économique accompagnant le budget qui fait en sorte que les hausses de taxes foncières devant s'établir à 1,9% s'élèvent plutôt à 10,1%, M. Doré réplique: «Pour que les exemples soient pertinents d'une année à l'autre, il faudrait les garder à perpétuité. C'est son opinion; personnellement, j'en ai une autre. Je pense qu'on a toujours essayé de fournir le plus honnêtement possible, des renseignements qui vont bien au-delà de ce que la loi exige».



PHOTO JACQUES GRENIER

Une centaine d'employés de la CECM manifestaient hier midi devant l'immeuble principal de la CECM. Cinq syndicats d'employés, dont l'Alliance des professeurs et le Syndicat des professionnels, se sont associés pour protester contre les compressions imposées par la CECM l'année prochaine, qui doit réduire de 5% le budget de ses différents services.

Malgré les objections des syndicats de la CECM

Feu vert des commissaires
à la réduction des effectifsPAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le Conseil des commissaires de la CECM a adopté hier soir par un vote serré le plan d'effectifs pour l'année 94-95, qui prévoit la disparition de plusieurs dizaines de postes dans la commission scolaire montréalaise.

Le plan a été adopté malgré les représentations des directions de cinq syndicats d'employés, qui rencontraient les commissaires en début de réunion pour tenter de les convaincre qu'on pouvait agir autrement.

Le plan d'effectifs prévoit l'abolition de plusieurs postes en tous genres: on compte une quinzaine de professeurs, une vingtaine d'employés d'entretien (dont des aides-concierges, des vitriers et les trois ébénistes de la CECM), plusieurs professionnels, dont la bibliothécaire de l'école Père-Marquette, une agente de liaison à Saint-Luc, des techniciens en assistance sociale, trois psys à temps partiel, etc.

La direction générale avait obtenu le mandat des commissaires d'effectuer des coupures de 5,8% dans les différents services. Mais plusieurs commissaires se sont étonnés hier

que ces coupures puissent affecter les services directs aux élèves.

Le président de la CECM, François Ouimet, a rappelé que le gouvernement québécois avait réduit de 4,4 millions les fonds alloués à la CECM, que les coûts d'énergie avaient gracieusement augmenté, et qu'on avait investi 2,5 millions dans les maternelles quatre ans, très réclamées.

Le parti d'opposition au conseil, le MEMO, a repris les arguments des syndicats en faisant valoir que la CECM pourrait explorer d'autres avenues avant de procéder à ces coupures de postes. On a évoqué la meilleure gestion du temps supplémentaire, l'ampleur du budget des communications, le nombre de contrats passés à l'extérieur, etc.

Le directeur général de la CECM a expliqué qu'il n'était pas possible de couper dans les 59 millions d'honoraires et de contrats confiés à l'extérieur de la CECM, dont 41 millions pour la rénovation des bâtisses et 8,8 millions pour le transport scolaire. On n'a pas voulu non plus s'approprier une part du surplus déjà prévu au budget de la CECM, en prévision d'une situation qui sera peut-être pire l'année suivante.

FICHES
D'ORTHOGRAPHE

MICHEL DAVID

Fiches d'activités
Secondaire1 cahier et 1 corrigé
pour chaque niveau

Ces ouvrages offrent des fiches sur l'orthographe grammaticale, les confusions homonymiques et l'orthographe d'usage ainsi que tous les corrigés. Ils permettent de couvrir toutes les notions pour produire des textes d'une grande qualité orthographique.



guérin
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2 Canada
Tél.: (514) 842-3481
Téléc.: (514) 842-4923



pointures :
homme : 7 @ 13
femme : 5 1/2 @ 10

Le fameux modèle « Classic »
de K-Swiss a enfin mis les pieds
chez nous.LA PASSION
DU TRAVAIL BIEN FAIT.

Promenades de Drummondville • Galeries de St-Hyacinthe • Promenades de Sorel • Promenades de Deux-Montagnes • Galeries St-Antoine
• Place Rosemère • Galeries Terrebonne • Place St-Eustache • Galeries Joliette • Galeries Rive-Nord • Faubourg de l'Île, Pin Court • Carrefour
Angrignon • Promenades St-Bruno • Place Desormeaux • Place Longueuil • Mail Champlain • Centre Eaton • Galeries d'Anjou • 7046 St-Hubert

jblLefebvre

LE DEVOIR

LE MONDE

Incendie à bord d'un traversier dans le Golfe de Suez

Suez, Égypte (AP) — Un traversier avec plus d'un millier de passagers à son bord a pris feu aujourd'hui dans le Golfe de Suez après l'explosion d'une chaudière.

Selon les autorités du port de Suez, le traversier transportait 1028 passagers et 83 membres d'équipage.

De même source, on précise que des témoins sur la côte ont vu des passagers sauter dans l'eau pour échapper aux flammes. L'incident s'est produit près de Gebel Zeit, la «montagne d'huile», une ville située à environ 80 km au nord de la station balnéaire de Hurgada.

Le traversier, identifié comme étant le Al-Qamar Al-Saudi, est un bâtiment égyptien qui transporte des passagers entre l'Égypte et l'Arabie saoudite où travaillent de nombreux Égyptiens. Il avait traversé la Mer Rouge en provenance du port saoudien de Djiddah et venait de débarquer plus de 520 passagers dans le port égyptien de Safaga avant de reprendre sa route vers Suez où il était attendu ce matin. Safaga est située à environ 80 km au sud de Hurgada et à 480 km au sud-est du Caire.

E N B R E F

LIBÉRÉS CONTRE RANÇON

Paris (Reuter) — Les onze Français de l'organisation Première Urgence détenus en otages par les milices serbes de Bosnie depuis le début avril ont été libérés hier. Le président de l'association humanitaire, Thierry Mauricet, a déclaré avoir obtenu la libération des onze bénévoles en payant une caution de 44 000 dollars américains (60 000 dollars). «Le gouvernement français n'était pas d'accord pour qu'une telle chose soit faite mais j'ai pris mes responsabilités et nous avons payé 4000 dollars par personne», a-t-il dit à Reuter. Par ce geste, les Serbes souhaitent renouer les liens d'amitié forgés avec la France lors des deux guerres mondiales, a déclaré hier un porte-parole du chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic.

CARLOS ANDRÉS PÉREZ INCARCÉRÉ

Caracas (AFP) — La Cour suprême du Venezuela a ordonné hier la mise en détention de l'ancien président social-démocrate Carlos Andrés Pérez, pour malversation et détournement de fonds publics, a indiqué le tribunal. La Cour a également ordonné l'arrestation des ex-ministres des Relations extérieures Reinaldo Figueredo et de l'Intérieur Alejandro Izaguirre, pour les mêmes délits, a précisé le président du tribunal Roberto Yepes Boscan. Ce dernier a indiqué à la presse que MM. Pérez et Izaguirre ont été transférés au siège de la police judiciaire (PTJ) à Caracas, d'où ils devraient être transférés à la prison d'El Junquito.

OÙ EST PASSÉ BETTINO CRAXI?

Rome (Reuter) — Le mystère s'est épaissi hier autour de la disparition de Bettino Craxi après que l'ancien président du Conseil italien eut envoyé aux magistrats un certificat médical pour expliquer qu'il ne pouvait pas restituer son passeport, a rapporté la radio nationale. Les juges de Milan avaient ordonné la semaine dernière à l'ancien dirigeant socialiste, sous le coup de 20 enquêtes pour corruption, de rendre son passeport aux autorités. Il s'agit apparemment d'éviter qu'il ne quitte le pays. Bettino Craxi, qui dirigea le gouvernement entre 1983 et 1987, a disparu depuis et certains le croient à l'étranger.

LES RÉFUGIÉS S'AUTOMUTILENT

Hong Kong (Reuter) — Vingt-quatre boat people vietnamiens internés dans un camp de réfugiés à Hong Kong se sont infligés hier des blessures pour protester contre la décision de les rapatrier de force. Cet incident porte à 51 le nombre de réfugiés qui se sont lacéré le visage, les bras ou l'abdomen avec des couteaux ou des bambous tranchants depuis le 9 mai, a déclaré un porte-parole du Département des services correctionnels (CDS). Les réfugiés vietnamiens manifestent quotidiennement contre la décision, prise en février lors d'une conférence internationale, de les renvoyer au Vietnam d'ici l'année prochaine, a rappelé le porte-parole.

Berlusconi passe l'obstacle crucial du Sénat

Mais les manifestants néonazis embarrassent son allié Gianfranco Fini

Le gouvernement de Silvio Berlusconi a obtenu hier soir la confiance au Sénat italien, grâce à l'appui de plusieurs sénateurs à vie et au départ de quatre élus centristes qui ont quitté la salle avant le vote pour abaisser le quorum. L'Alliance pour la liberté, coalition hétéroclite qui a porté Berlusconi au pouvoir, ne dispose pas, à dix sièges près, de la majorité absolue au Sénat qui compte 326 membres. Lors du vote, 314 sénateurs étaient présents. Six jours après l'entrée en fonction du «Cavaliere», la confiance a été votée par 159 voix pour, 153 contre et deux abstentions.

MARIE-CLAUDE DECAMPS
LE MONDE

Rome — Deux cent cinquante skinheads, en lunettes noires et «bomber» militaire défilant en bon ordre dans les rues de Vicenza, aux cris de «Sieg Heil!», évidemment, cela tombait très mal pour le gouvernement de Silvio Berlusconi qui, deux jours après au Sénat, commençait un délicat marathon pour obtenir le vote de confiance.

Dans l'intervalle, l'image du gouvernement n'en est pas sortie grandie. D'autant qu'elle était déjà bien entamée, à l'extérieur en tout cas: d'une part, par les ambiguïtés qui planent encore autour des garanties promises par le nouveau président du Conseil, pour éviter de confondre les intérêts de ses entreprises avec ceux de l'État; de l'autre, par les interrogations nombreuses qui se sont fait jour sur la vivacité, ou non, des liens avec le fascisme des cinq ministres venus de l'Alliance nationale de Gianfranco Fini.

Pourtant, le défilé des skins, samedi, une manifestation nationale — la première — réunie à l'initiative du «Fronte Veneto Skinhead» créé il y a presque quatre ans, avait été autorisé et un renfort de police demandé à l'occasion. En pure perte, car il n'y eut pas le moindre incident. Et même si, comme l'explique le chef de la police nationale, Vincenzo Parisi, le phénomène des skins en Italie est plutôt en régression depuis deux ans — on est passé d'un millier à quelques centaines d'individus recensés, pour une trentaine d'incidents mineurs en

1993 —, il n'en reste pas moins que voir des banderoles clamant «Journalistes, terroristes!» assorties de slogans nettement plus racistes, tranquillement exhibés dans les rues, n'était pas fait pour tendre le climat politique.

Protestations de l'opposition, mises en garde de principe des associations juives et antiracistes: le nouveau ministre de l'Intérieur, Roberto Maroni — jusque-là numéro deux de la Ligue du Nord d'Umberto Bossi —, qui dit avoir «appris la chose en regardant la télévision», a décidé, après un peu d'hésitation, de frapper fort, en suspendant le préfet et le préfet de police de Vicenza.

Du même coup, la fin de toute autorisation pour des défilés de ce genre était annoncée. La polémique aurait pu s'arrêter là, mais les autorités locales de la petite ville ont également protesté, assurant que le ministère était au courant et que les deux fonctionnaires payaient, seuls, le prix d'une imprudence collective.

La colère de Gianfranco Fini

Embarras du gouvernement donc, mais plus encore de la majorité, qui a vite compris l'utilisation politique qui ne manquerait pas d'être faite de cet incident. D'autant que l'idéologie pas toujours très claire de ces skins — beaucoup se veulent résolument néonazis, d'autres se considèrent authentiquement fascistes et les «véritables héritiers de la République de Salò» (dirigée par Mussolini de 1943 à 1945) — n'a rien pour lever les ambiguïtés.

Aussi, dans le concert de commentaires qui a-

Où trouver les 5500 Casques bleus promis ?

Le monde hésite à sauter dans le maelström rwandais

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Le renforcement de la mission des Nations unies au Rwanda (MINUAR) connaît de nouvelles difficultés, plusieurs pays sollicités par l'ONU ayant refusé d'y participer alors que les rebelles rwandais remettent en cause son déploiement.

Mardi, le Conseil de sécurité des Nations unies a voté une résolution autorisant l'élargissement du mandat de la MINUAR au Rwanda, un pays d'Afrique orientale en proie à une guerre civile qui a fait au moins un demi-million de tués depuis six semaines. Ses effectifs, qui passeront de 400 à 5500 hommes, seront chargés de contribuer à la sécurité des personnes déplacées, des réfugiés et des civils en danger.

Une soixantaine de pays africains, asiatiques et occidentaux ont été approchés par l'ONU pour participer au renforcement de la force. Le Ghana et le Nigeria sont les seuls États à avoir formellement accepté d'envoyer des troupes au Rwanda. La Tanzanie, le Sénégal, le Zimbabwe, la Zambie et le Bangladesh étudient toujours la requête de l'ONU.

Toutefois, hier et avant-hier, plusieurs pays occidentaux ont clairement signifié leurs réticences à envoyer des troupes ou même à participer à la mission de maintien de la paix.

Ainsi, les États-Unis, qui n'enverront au-

cun soldat, ont forcé le Conseil de sécurité à inclure, dans la résolution adoptée mardi, de nombreuses conditions au déploiement complet des 5500 Casques bleus.

Washington a accepté avec réticence l'envoi immédiat de 150 observateurs et d'un bataillon de soldats ghanéens, mais a demandé au secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, de remettre «dès que possible» un nouveau rapport sur la phase suivante du déploiement, y compris notamment sur la coopération des parties rwandaises en conflit.

La deuxième phase du plan de l'ONU prévoit le déploiement de plusieurs bataillons d'infanterie pour assurer la sécurité des réfugiés et des zones de protection humanitaire.

Témoignant mardi soir devant le Congrès américain, l'ambassadrice américaine à l'ONU, Madeleine Albright, a déclaré que ce serait «une folie de la part des Nations unies de se précipiter dans ce maelström».

Le gouvernement danois a pour sa part rejeté hier la demande de l'ONU pour l'envoi de Casques bleus. Le ministre des Affaires étrangères, Niels Helveg Petersen, a déclaré que «le mandat de ceux qui seront envoyés au Rwanda est plutôt flou».

À Canberra, en Australie, le ministre des Affaires étrangères, Gareth Evans, a annoncé que son pays n'enverrait pas de troupes tant que la mission de la MI-

NUAR et les moyens financiers pour la mettre en œuvre n'auront pas été clairement définis.

Du côté des belligérants, le secrétaire général du Front patriotique rwandais a affirmé hier qu'un renforcement des forces de l'ONU au Rwanda séparerait les parties tout en maintenant un *statu quo*, alors que le FPR souhaite en finir avec le régime «dictatorial» rwandais.

M. Rudasingwa, qui s'exprimait de Johannesburg, en Afrique du Sud, s'est par ailleurs opposé — au nom de son parti — au déploiement au Rwanda de troupes venues de France, d'Ouganda, de Tanzanie ou du Zaïre.

Pour M. Rudasingwa, la tendance actuelle dans le monde occidental est «de croire que lorsqu'il y a un conflit, la solution est qu'une intervention de forces est nécessaire pour les empêcher de se battre les uns contre les autres», a-t-il déclaré dans une interview à l'AFP, ajoutant que cela aboutit à un «*statu quo*».

«Croire que des forces, dont je ne sais même pas d'où elles viennent, vont venir pour trouver une solution au problème est un argument que notre génération au Rwanda rejette. Ce serait défaitiste de notre part. Nous devons être au cœur de la bataille pour la démocratie», a-t-il dit, rejetant ceux qui «veulent des interventions que nous n'acceptons pas».

Avec AFP et Reuter

Le «Djihad» selon Yasser Arafat...

Les derniers soldats israéliens ont quitté hier villes et camps de réfugiés de Gaza sous une grêle de pierres, symbole de l'enfer croissant qu'il y vivaient depuis le déclenchement de l'intifada en 1987. Pendant ce temps, Yasser Arafat tentait de justifier l'emploi du mot «Djihad» qu'il avait utilisé au sujet de la «libération» future de Jérusalem.

Oslo (AFP) — Le chef de l'OLP Yasser Arafat a affirmé hier à Oslo que son récent appel aux musulmans à poursuivre le Djihad («guerre sainte») devait être uniquement pris «au sens religieux», et non politique, du terme et qu'il poursuivait ses efforts en vue de parvenir à la paix au Proche-Orient.

M. Arafat réagissait, lors d'une conférence de presse, à la polémique en cours depuis mardi, après la diffusion par la radio is-

raélienne d'un discours, appelant au «Djihad» qu'il avait prononcé le 10 mai dans une mosquée de Johannesburg.

M. Arafat a déclaré: «Des extrémistes ont transformé la terminologie religieuse en une terminologie politique, ce n'est pas de ma faute». Il n'a pas précisé qui étaient ces «extrémistes».

Il a assuré avoir donné un «sens religieux» au mot Djihad. «Pour votre information, a-t-il dit à la presse, on peut dire "je

continuerai mon Djihad pour parvenir à la paix» dans un sens islamique, religieux».

Le chef de l'OLP a ajouté: «Je voudrais répéter que le peuple palestinien, et moi-même, sommes impliqués dans la réalisation du processus de paix».

Arrivant au cours de la conférence de presse de M. Arafat, le ministre israélien des Affaires étrangères, Shimon Peres, a serré la main du chef de l'OLP et s'est assis à sa droite.

La radio israélienne avait diffusé mardi un discours, prononcé selon elle par le chef de l'OLP le 10 mai dans une mosquée de Johannesburg, appelant les musulmans à «participer au Djihad (guerre sainte) pour libérer Jérusalem».

Célébrations croisées à Port-au-Prince

Clinton veut expédier les réfugiés aux îles Turk et Caïcos

Port-au-Prince (AFP) — Le «président provisoire» haïtien, Emile Jonassaint, a appelé hier les Haïtiens à «l'union et à se réconcilier en tant que frères d'une même nation» autour du drapeau national.

M. Jonassaint s'exprimait dans un bref message radiotélévisé à la nation à l'occasion du 18 mai, fête du drapeau et de l'université en Haïti. «L'union du peuple s'avère aussi impérieuse qu'au moment de la conquête de l'indépendance» du pays, a souligné Jonassaint.

Auparavant, dans le cadre de la même célébration, le premier ministre démissionnaire Robert Malval avait, en présence du corps diplomatique venu lui apporter son

soutien à son domicile, réitéré sa condamnation du régime «illégal» de M. Jonassaint.

Par ailleurs, le président Bill Clinton a demandé à la Grande-Bretagne d'autoriser les gardes-côtes américains à utiliser les îles Turks et Caïcos, au sud-est des Bahamas, pour accueillir temporairement les milliers de réfugiés haïtiens le temps d'étudier leur cas, a rapporté hier le *Washington Post*.

M. Clinton a formulé sa requête lors d'une conversation téléphonique mardi avec le premier ministre britannique, John Major, qui a répondu qu'il allait examiner cette demande, ont indiqué au journal des responsables de l'administration Clinton.

Cédant à la pression des organisations

de défense des droits de l'homme, M. Clinton avait décidé le 8 mai d'opérer un revirement de la politique de refoulement des réfugiés haïtiens mise en place par son prédécesseur, George Bush, en permettant que ces réfugiés puissent présenter une demande d'asile politique à bord de navires en haute mer.

M. Clinton a précisé qu'il demanderait à d'autres pays d'aider les États-Unis à accueillir les flots de réfugiés et à procéder aux auditions.

Si aucun pays n'offrait son territoire, des plans de secours actuellement à l'étude prévoient l'utilisation de bateaux de croisière, selon le journal.

Dépouillement contesté en République dominicaine

Balaguer d'une courte tête

Peña Gomez crie au vol

LE MONDE
AVEC LE SERVICE
ESPAGNOL DE L'AFP

Santo Domingo — Avec près de 95% des votes dépouillés, hier, la Commission centrale des élections accordait à Joaquín Balaguer 42,57% des voix et à son rival du Parti révolutionnaire dominicain (PRD), José Francisco Peña Gomez, 41,66%. L'ex-président Juan Bosch était crédité de 13% des voix exprimées et l'on s'attendait à une abstention de moins de 10%.

Le PRD parle d'une «fraude scandaleuse» dont il doit saisir la Commission, en arguant essentiellement l'omission de 200 000 noms sur les listes d'électeurs, surtout dans les régions susceptibles de donner une majorité à Peña Gomez dont le parti ne veut pas que «notre victoire nous soit subtilisée».

Le Chilien Luis Ayala, qui dirigeait une délégation de l'Internationale socialiste aux élections de lundi dernier, parlait mardi soir de «graves et sérieuses irrégularités» constatées par les observateurs de son groupe, comme le fait, pour certains citoyens présumés favorables à Balaguer, de posséder deux cartes d'électeurs.

Le président sortant Joaquín Balaguer, du Parti réformiste social-chrétien, est âgé de 87 ans et presque aveugle; il a fait hier une déclaration, niant toute fraude et vantant ces «élections libres et propres» supervisées par une Commission où siègent des représentants de cinq partis et un juge «que l'on suppose impartial».

Déjà en place mardi, un dispositif militaire renforcé se maintenait hier tandis que des porte-parole du PRD de Peña Gomez affirmaient ne pas savoir s'ils pourraient contenir plus longtemps leurs partisans qui dénoncent la fraude dont ils se sentent victimes.

«On a l'impression de revoir le même scénario quatre ans plus tard», note un journaliste dominicain. En 1990, alors que de très nombreux analystes donnaient Juan Bosch gagnant, il fallut en effet deux mois au conseil électoral pour compter les bulletins de vote et proclamer la réélection du président Balaguer, au milieu des protestations de l'opposition.

Le PRD accuse carrément «les cercles de pouvoir proches du gouvernement de Balaguer d'être responsables de cette fraude» et exige que de nouvelles élections partielles soient organisées dans les circonscriptions les plus touchées par ces manipulations.

Dans l'est du pays, où les Dominicains d'ascendance haïtienne sont nombreux, les responsables de plusieurs bureaux de vote ont exigé des personnes de race noire un acte de naissance en plus de leur carte d'électeur, «une précaution nécessaire pour empêcher les Haïtiens de voter», a affirmé Nicanor Contreras, qui supervisait les opérations de vote. Selon Daniel Salas, délégué local du PRD «ces pratiques racistes n'ont eu d'autre but que de retirer des voix à Peña Gomez».

Librairie
GALLIMARDLes Éditions P.O.L.
vous invitent à rencontrer

ROBERT BOBER

auteur de

Quoi de neuf
sur la guerre?

P.O.L., 1993

Robert Bober rend avec acuité, amour et humour confondus, rage aussi, les destins singuliers des gens humbles qui ont survécu à la Shoah.

EDGAR REICHMANN, *L'Arche*

Un roman pas ordinaire...
Un roman remarquable.

ROBERT LEVESQUE, *Le Devoir*

LE JEUDI 19 MAI 1994 DE 18H À 20H

à la Librairie Gallimard

3700, boul. Saint-Laurent, Montréal ☎ 499-2012

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

AU NOIR *Jamais Cherry n'a demandé à la Commission de la construction de procéder à une enquête exhaustive*

SUITE DE LA PAGE 1

À l'automne 1993, la société d'État, tout comme le ministre du Travail de l'époque, Normand Cherry, ont été informés de «certaines irrégularités» sur le chantier d'Hydro par un ouvrier, Jacques Thibault, qui venait de porter plainte contre le sous-traitant pour lequel il travaillait après que celui-ci l'eût payé en argent liquide et en deca du salaire fixé par le décret de la construction.

«Je savais qu'il y avait beaucoup de travail au noir sur le chantier d'Hydro-Québec et c'est pourquoi j'ai décidé d'en aviser les autorités compétentes, explique M. Thibault. La situation exigeait une enquête en profondeur. La CCQ n'avait pas les ressources pour l'effectuer, mais le ministre, lui, avait le pouvoir de faire quelque chose.»

Il a envoyé des lettres, beaucoup de lettres. À la vice-première ministre, Mme Lise Bacon (26 novembre 1993), puis à sa députée, Madeleine Bleau, députée de Groulx et whip adjointe du gouvernement (le 28 novembre 1993), qui ont toutes deux communiqué par la suite — les 1er et 10 décembre — avec leur collègue Normand Cherry pour le saisir du dossier.

Le 8 décembre, le ministre du Travail répondait par écrit à la députée Bleau: «Soyez as-

surée que j'en ai pris connaissance avec intérêt» — c'est-à-dire des renseignements transmis au sujet d'Hydro-Québec.

Début décembre correspond à l'époque où le ministre se débattait en Chambre dans le but de faire adopter le controversé projet de loi 142 — déréglant l'industrie de la construction résidentielle de huit logements et moins — afin, soutenait-il entre autres, «de mettre fin à ce véritable fléau qu'est le travail au noir».

M. Cherry n'a jamais demandé à la Commission de la construction du Québec de procéder à une enquête spéciale ou exhaustive sur l'étendue du travail au noir au siège social d'Hydro.

«C'est vrai, admet son attachée de presse, Josianne Hébert. Mais pourquoi l'aurait-on fait? La seule fois où le ministre a été avisé qu'il y avait, peut-être, du travail au noir sur le chantier d'Hydro-Québec, fut lors d'une question en Chambre en rapport à l'enlèvement de la poussière d'amiante. Et si je me souviens bien, l'opposition voulait seulement savoir si ces travaux étaient assujettis ou non au décret de la construction.»

Au bureau du ministre, on ne connaît pas Monsieur Thibault, même si M. Cherry lui a envoyé une lettre le 8 décembre, par l'intermédiaire de sa députée.

Le président d'Hydro-Québec, M. Richard Drouin, et le sous-ministre du Travail, Jacques Henri, ont également été informés des irrégularités se produisant sur le chantier d'Hydro; le premier le 10 décembre 1993, le deuxième le 12 novembre 1993, puis le 8 décembre 1993.

Deux lettres qui disaient grosso modo la même chose: «Il y a du travail au noir sur le chantier et beaucoup à part ça», rappelle M. Thibault.

«J'avais des preuves, ajoute-t-il. J'étais sur le chantier entre 16 heures et deux heures du matin tous les jours. Je voyais bien qu'il y avait des gens qui travaillaient en temps supplémentaire et qui n'étaient pas rémunérés selon le décret. À un moment donné, le registre des présences n'avait plus à être signé par un groupe de tuyautiers à la suite d'une directive d'un sous-traitant, rendant impossible — et pourquoi pensez-vous? — le calcul des heures travaillées.»

«J'avais en main, poursuit M. Thibault, les chèques de la CCQ correspondant à la différence entre ce qui m'avait été payé par le sous-traitant qui m'a embauché et ce qu'il aurait dû me payer.»

«J'avais les preuves de réclamations, celles de trois autres collègues de travail, copie des plaintes que j'avais faites, bref suffisamment d'information pour alerter les autorités compé-

tentes afin qu'elles ordonnent une enquête en bonne et due forme.»

«Mais, ajoute Thibault, on a préféré suivre la procédure "normale" en demandant à la CCQ de s'occuper du dossier. Ce qui a donné les résultats habituels: on a mis la main au collet de quelques individus seulement, faute de ressources suffisantes pour passer au peigne fin les activités des quatre entrepreneurs généraux et des 85 sous-contractants œuvrant sur le chantier.»

Ce que confirme, d'une certaine façon, la CCQ: «Plusieurs plaintes se sont avérées fondées, avoue Jocelyne Roy. Mais pour remonter la filière, pour tracer le portrait global de tout le travail au noir qui a été effectué entre 1991 et 1994, il faudrait des mois d'enquête puisque nous ne disposons que de 198 enquêteurs pour couvrir l'ensemble du territoire québécois. On a fait ce que nous pouvions faire avec les moyens du bord.»

Obstiné, Jacques Thibault a poursuivi sa campagne d'information. Voyant qu'il «n'allait nulle part avec Normand Cherry», il a écrit... à son sous-ministre, M. Jacques Henri, qui lui conseilla de s'adresser à la Commission de la construction du Québec... s'il avait des preuves de ce qu'il avance. C'était le 24 janvier 1994. Piqué au vif, M. Thibault — qui avait déjà largement fait état de la situation à M.

Henri le 12 novembre 1993 — reprend contact avec le sous-ministre qui, le 10 février 1994, expédie une lettre au président de la CCQ, M. Alcide Fournier, pour lui demander de «procéder dans les meilleurs délais à l'étude du dossier afin d'y apporter les suites appropriées».

À la CCQ, on admet qu'aucune enquête «particulière ou élargie» n'a été demandée par «qui que ce soit» relativement au dossier Hydro-Québec.

Autrement dit, personne ne vous a demandé de faire autre chose que ce que vous faites habituellement?

«Exactement», répond Jocelyne Roy. Or, qu'est-ce que fait habituellement la CCQ lors d'une enquête?

Simple: «Les enquêteurs cessent la visite des chantiers à 15h30, ne font aucune inspection des fins de semaine, et sont absents lorsque s'effectue le "gros" du travail au noir.»

En outre, toujours selon les propos du président de l'organisme, M. Alcide Fournier, lors de la commission parlementaire du 1er décembre dernier sur le projet de loi 142, les enquêteurs à son service n'ont aucun pouvoir de fermer un chantier illégal ou de procéder à des vérifications auprès du ministère du Revenu. La CCQ réduira prochainement son personnel de 118 personnes.

LINGE SALE «Ça serait très malsain d'avoir un Canada anglais silencieux»

SUITE DE LA PAGE 1

mier ministre Jean Chrétien lors de son voyage dans la capitale française en janvier dernier.

«A la fin de l'entrevue, je lui ai rapporté que des déclarations attribuaient à M. Ouellet une déclaration voulant que M. Chrétien ait obtenu des affirmations d'appui au fédéralisme canadien de la part de M. Mitterrand et Balladur. Ce à quoi Alain Juppé a répondu que la politique de la France, de non-ingérence et de non-indifférence, n'avait pas changé et qu'il n'était pas question d'en changer.»

Le ministre français, par ailleurs averse de commentaires, s'est contenté de répéter cette définition de la politique française devant la presse.

«Il ne faut pas connaître beaucoup M. Balladur, M. Mitterrand et la classe politique française, a poursuivi Lucien Bouchard, pour s'imaginer qu'ils puissent commettre un tel impair et déroger de façon aussi flagrante à une politique qu'ils ont mis des années à définir.»

Dans la même veine, l'ancien ambassadeur en a profité pour donner à Jean Chrétien et André Ouellet une leçon de diplomatie.

«Un chef de gouvernement ne doit jamais répéter ce qui lui est dit dans la confidence du cabinet et surtout ne pas inventer des choses qu'on ne lui a pas dites. C'est pire que mal élevé. Un ministre des Affaires étrangères ne doit pas violer à ce point les règles de la déontologie et du respect des opinions des autres. Si MM. Balladur et Mitterrand veulent s'exprimer sur la question, ils le feront eux-mêmes. Je ne sache pas qu'ils aient chargé M. Chrétien d'exprimer leur point de vue!»

Lucien Bouchard, qui était particulièrement en verve,

a par ailleurs passé l'essentiel de son temps hier à tenter de répondre aux foudres qu'a déclenchées, au Canada, sa visite dans la capitale française.

Dans la cour du Quai d'Orsay, il a répondu aux déclarations de Roy Romanow, premier ministre de Saskatchewan, selon lequel l'intégrité territoriale du Québec ne serait pas garantie en cas d'indépendance. Puis à celles de Michael Harcourt, premier ministre de Colombie-Britannique, qui annonçait que les discussions sur la séparation seraient acrimonieuses.

«Je ne suis pas surpris (de ces réactions, N.D.L.R.). Je crois que c'est normal et sain. Il est temps que les gens commencent à y penser. Ça serait très malsain d'avoir un Canada anglais silencieux alors que le Québec se dirige vers la souveraineté. Il est bon que la vapeur sorte.»

Au sujet de Roy Romanow, le chef du Bloc a tenu à rappeler qu'il avait été très actif lors de la «nuit des longs couteaux» de 1982 durant laquelle René Lévesque s'était retrouvé isolé face aux neuf provinces anglophones sur le rapatriement de la constitution canadienne. Contrairement à ce qu'a affirmé le premier ministre de Colombie-Britannique, Lucien Bouchard soutient qu'il n'y a rien «d'illogique» à ce qu'un chef de l'opposition «se rende à l'étranger pour parler de la rupture du pays».

«J'ai été élu sur une plate-forme souverainiste et l'engagement d'expliquer au reste du Canada et à nos amis à l'étranger qu'il y a un mouvement souverainiste au Québec et qu'il y aura un référendum où les Québécois décideront. Ne me dites pas que les voies diplomatiques canadiennes ne véhiculent pas un message fédéraliste! Vous pouvez être certains que toutes les ambassades canadiennes du monde ont pour mission de véhiculer le

message fédéraliste. J'accepte cela et c'est légitime. Mais le contraire est vrai aussi. Les souverainistes ont un droit absolu de faire la même chose et d'expliquer au monde pourquoi le Québec doit se retirer de la fédération.»

Plus tôt dans la matinée, Lucien Bouchard avait rencontré les représentants de l'Association France-Québec ainsi que le conseiller diplomatique d'Edouard Balladur, Bernard de Montferriand. En plus de conseiller le premier ministre français, celui-ci est l'auteur d'un ouvrage dont le titre est déjà un programme: La vertu des nations.

Vers 18 heures, Lucien Bouchard a prononcé une conférence dans des locaux de l'Assemblée nationale devant près de 200 personnes, dont au moins une vingtaine de parlementaire français.

Tirant les conclusions d'un voyage qui a soulevé plus de débats au Canada qu'en France et qui s'achève aujourd'hui, il a dit: J'ai senti un important mouvement de sympathie qui va se traduire en actes. J'ai la conviction que n'importe quel gouvernement français et que n'importe quel homme ou femme d'État en France devra reconnaître un Québec souverain, comme tous les autres pays du monde d'ailleurs. C'est la France qui nous a plantés là-bas il y a 350 ans (...). Il y a des responsabilités historiques que l'on doit assumer et la France doit en assumer une vis-à-vis de nous. Je donne une sorte d'avis de motion à la France.»

Pour ceux que cela passionne, le feuilleton des voyages de Lucien Bouchard n'est pas terminé, puisqu'il a évoqué la possibilité de se rendre en Grande-Bretagne, au Mexique «et même dans d'autres provinces canadiennes!».

KIESLOWSKI *Faire des films, quelle futilité!*

SUITE DE LA PAGE 1

«Faut-il comme Carl Lewis faire une course de trop?», demande-t-il. Laisser une carrière à son sommet: il trouve le procédé élégant. Mais aurait-il tout dit? Vidé, ce Kieslowski capable de rendre palpable l'âme des acteurs sur leur visage? «Non, non, assure-t-il. Les sujets ne me manquent pas, et j'écrirai peut-être encore des scénarios.»

Fatigue, envie de passer à autre chose, de cultiver son jardin, comme le Candide de Voltaire. Kieslowski est un cinéaste philosophe qui se défend bien de l'être. Il déclare ne pas connaître vraiment ses personnages, leur conserve une part d'ombre, et ne les juge jamais.

Il m'affirme que la morale n'est pas son truc, que Dieu habite peut-être dans une tasse de thé, ou ailleurs, mais que lui n'en sait rien. Que l'être humain est plein de mystères, révélés par des signes, des objets qui parlent plus que les mots. C'est pourquoi ses films en sont remplis.

Dans son triptyque de la devise française: Bleu pour liberté, Blanc pour égalité, Rouge pour fraternité, ce dernier volet de la fraternité lui semble le plus réalisable: «On ne peut être ni libres, ni égaux, mais fraternels, parfois», estime-t-il.

Le rôle du vieux juge incarné par Jean-Louis Trintignant dans *Rouge*, cet homme qui espionne ses voisins, qui a perdu espoir dans la vie, mais s'ouvre à travers la rencontre de la candide Valentine (Irène Jacob), il se reconnaît en lui, en partie. *Rouge* est le film le plus personnel de Kieslowski. Et il ouvre une porte sur l'espoir. «L'important dans la vie, c'est la communication, c'est d'établir une relation de confiance dans un monde où l'émotion fout le camp, dit-il. Ce juge-là, sans Valentine, serait demeuré bien petit. À travers *Le Décalogue*, à travers les volets de la devise française, j'ai voulu rappeler l'existence des valeurs essentielles de l'humanité. Parce qu'il est grand temps de se pencher de nouveau sur elles aujourd'hui.»

Krzysztof Kieslowski dit n'avoir que faire des nationalismes, des différences entre les peuples, mais chercher plutôt les points qui unissent les êtres. «Tout le monde a mal aux dents de la même manière. Et peut-être la sagesse consiste-t-elle à savoir accepter les épreuves et les passages de la vie, comme le personnage de Binoche dans *Bleu*. Le réalisateur déclare à tout venant que le cinéma n'est pas un métier sérieux, à l'encontre de celui de médecin, par exemple.

Faire des films, quelle futilité! Et si vous lui objectez qu'il est peut-être un thérapeute à sa manière, avec ses films lumineux où il prend la main du spectateur pour l'aider à mieux regarder en lui-même, il hoche la tête négativement, vous jette une dernière fois son sourire triste, avant de prendre congé.

C'est donc ce *Rouge* de Kieslowski qui s'inscrit au peloton de tête de la compétition jusqu'ici, mais nous ne sommes qu'à mi-parcours, et il est bien tôt pour prédire.

VOIR AUSSI

Dérision et jeux de regards.....B 8

JOHNSON «L'avenir du Québec va se régler entre Québécois»

SUITE DE LA PAGE 1

sont des échéances qui posent au Québecois un choix entre le maintien de l'union économique et politique avec le reste du Canada ou le choix de faire autrement.

La question, dit-il, aiguillonné par le PQ, se pose «entre Québécois». «Si quelque Canadien se mêle, a-t-il ajouté, de prétendre qu'il connaît le droit constitutionnel, la coutume internationale, la coutume constitutionnelle canadienne mieux que les gens de l'Assemblée nationale, c'est un risque qu'il court.»

Hier, le chef des Cris, M. Matthew Coon Come, a toutefois fait savoir que les autochtones du Québec ne se laisseront pas imposer quoi que ce soit, advenant la sécession du Québec.

«Le PQ pense que le Québec pourrait se séparer et s'emparer de toutes les terres. Ils auront de grosses surprises. Nous allons décider nous-mêmes de notre propre avenir, dit-il. Nous sommes une nation et nous déciderons ce qui est le mieux pour nous. Nous irons aux Nations unies s'il le faut. Nous avons des droits et nous allons les faire valoir.»

«Nous n'acceptons pas d'être considérés comme une simple minorité, ajoute-t-il, ni comme une responsabilité fédérale transférée d'Ottawa à Québec. Nous voulons jouer

un rôle.» Mardi, le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, a produit un avis signé par cinq experts internationaux, dont trois provenant des comités des Nations unies auxquels M. Coon Come voudrait éventuellement porter sa cause. Cet avis stipule que les frontières d'un Québec souverain seraient les frontières actuelles, en vertu du droit international comme du droit constitutionnel canadien.

Cette garantie prévaut, selon les experts, sur toutes les revendications territoriales, y compris celles des autochtones.

Cela ne signifie pas que des droits ne pourront pas être reconnus aux autochtones sur certains territoires du Québec devenu un pays souverain. Un porte-parole du Parti québécois sur ces questions, M. David Cliche, a d'ailleurs soutenu que «les droits existants devront au minimum être respectés». Un dialogue devra être entamé entre le gouvernement du Québec souverain et les nations amérindiennes.

Il n'empêche que M. Coon Come n'est pas rassuré. Il souhaite que le gouvernement fédéral, qui détient des responsabilités fiduciaires à l'égard des autochtones, prenne conscience de la possibilité d'un mouvement grandissant en faveur de la sécession du Québec. Jusqu'à présent, ce sujet est tabou à Ottawa, croit-il.

Il a soutenu que lui-même ne serait pas à l'origine d'une demande en faveur d'une intervention militaire pour protéger les territoires autochtones.

Mardi, M. Irwin avait déclaré que les autochtones du Québec «font partie du Canada et s'ils veulent demeurer au Canada, ce sera leur choix», en marge d'une réunion des ministres responsables des affaires autochtones fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que des dirigeants des associations autochtones nationales.

Cette réunion s'est terminée hier prématurément, sans avoir fait avancer grandement la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale des nations autochtones.

Le communiqué final de la conférence signale que «ministres et dirigeants autochtones se sont engagés à poursuivre la mise en œuvre concrète de l'autonomie gouvernementale par la négociation aux paliers régional, provincial et local».

Les ministres et les dirigeants des regroupements des Inuit, des Métis, des autochtones vivant hors réserve et des femmes autochtones sont convenus de «poursuivre les discussions sur l'élaboration d'un énoncé de principes nationaux et ont formé un comité directeur constitué de ministres et un groupe de travail de fonctionnaires».

À surveiller
samedi :

COMMUNICATIONS

Les agences de publicité
La révolution technologique

C'est un rendez-vous
dans **LE DEVOIR**

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE À LA CLIENTÈLE
- Extérieur (sans frais) -
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE,
MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

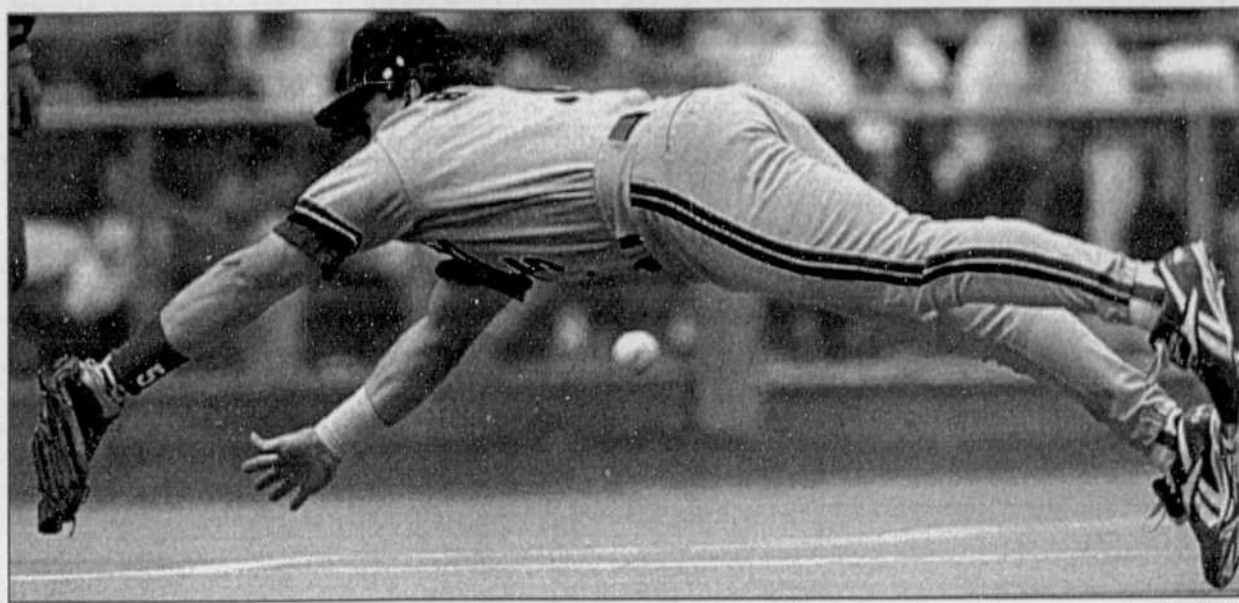
SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour
le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355

LE DEVOIR

LES SPORTS

Expos 6, Phillies 1

Lenny Webster se met en évidence



Les Expos n'ont pas connu que de bons moments hier: un effort tout de même digne de mention de Sean Berry.

MICHEL LAJEUNESSE
PRESSE CANADIENNE

Philadelphie — Jeff Fassero est redevenu le lanceur dominant qu'il était l'an dernier. Hier, il a obtenu des retraits sur des prises importants pour se sortir de mauvais pas et il a remporté son duel face à un autre gaucher, Danny Jackson, quand les Expos ont remporté une victoire facile de 6-1 contre les Phillies de Philadelphie.

Fassero, qui a lancé pendant huit manches, a porté sa fiche à 4-2, méritant une quatrième victoire à ses cinq dernières décisions. Il a espacé six coups sûrs et a retiré huit frappeurs sur des prises. Il n'a donné qu'un seul but sur balles.

Après avoir vu Darrin Fletcher produire cinq points au cours des deux premières rencontres, ce fut au tour de Lenny Webster de se mettre en évidence avec quatre points produits à la suite de deux simples et un double. Il a déjà produit 10 points cette saison et a porté sa moyenne à .325.

Jackson, qui avait lancé un match complet contre les Pirates de Pitts-

burgh à son dernier départ et qui avait retiré neuf frappeurs sur des prises, a bien mal commencé ce match quand, après avoir retiré Lou Frazier, il a donné quatre simples de suite.

C'est d'ailleurs un simple de Webster au centre qui a fait le plus de dégâts quand il a poussé deux coureurs au marbre. Il venait de donner le ton à ce match à sens unique.

Il s'agissait déjà des sixième et septième points produits par les receveurs des Expos dans cette série.

Les Expos ont gaspillé une bonne chance en sixième quand ils ont lais-

sé trois coureurs sur les buts.

Des simples de Randy Milligan et Wil Cordero et un but sur balles arraché par Sean Berry avaient placé Jackson dans une situation difficile. Mais il a retiré Fassero sur trois prises et a forcé Frazier à aller d'un petit ballon au centre pour mettre fin à la menace.

Mais Webster n'avait pas terminé son travail de démolition. Après deux retraits en septième, Moises Alou a frappé un simple et a volé son troisième but de la saison. Webster, qui profite de toutes les occasions qui lui sont offertes, a suivi avec un double au centre, un coup en flèche qui s'est rendu jusqu'à la clôture.

Jackson a quitté après cette septième manche. Il avait cédé 10 coups sûrs et trois points. C'était la première fois depuis le 27 avril qu'il accordait plus de deux points dans un match.

Les Expos ont ajouté trois points à leur avance à leur avance en neuvième face au pauvre Heathcliff Slocumb, qui a été trahi par deux bévues défensives de son joueur de troisième but Dave Hollins.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

SÉRIES ÉLIMINATOIRES

Conférence de l'Est

Dimanche

New Jersey 4 Rangers 3

Mardi

New Jersey 0 Rangers 4

(La série est égale 1-1)

Ce soir

Rangers au New Jersey, 19h35

Samedi

Rangers au New Jersey, 19h30

Lundi, 23 mai

New Jersey à Rangers, 19h30

Mercredi, 25 mai

x-Rangers au New Jersey, 19h30

Vendredi, 27 mai

x-New Jersey à Rangers, 19h30

(x-si nécessaire)

Conférence de l'Ouest

Lundi

Vancouver 2 Toronto 3 (prolongation)

Hier

Vancouver 4, Toronto 3

(Série égale 1-1)

Demain

Toronto à Vancouver, 21h

Dimanche, 22 mai

Toronto à Vancouver, 20h

Mardi, 24 mai

x-Toronto à Vancouver, 21h

Jeudi, 26 mai

x-Vancouver à Toronto, 20h

Samedi, 28 mai

x-Vancouver à Toronto, 20h

(x-si nécessaire)

COUPE MEMORIAL

Tournoi à la ronde

Samedi

North Bay 4, Laval 5

Dimanche

Laval 4, Kamloops 5

Chicoutimi 3 North Bay 1

Lundi

Relâche

Mardi

Chicoutimi 0 Kamloops 5

Hier

Kamloops 5, North Bay 1

Ce soir

Laval vs Chicoutimi, 19 h 30

Samedi

Demi-finale, 16 h 30

(3e place vs 2e place).

Dimanche

Finale, 16 h 30

(demi-finale gagnant vs 1ère place).

CLASSEMENT

	MJ	G	P	N	Bp	Bc	P
Kamloops	2	2	0	0	10	4	4
Laval	2	1	1	0	9	9	2
Chicoutimi	2	1	1	0	3	6	2
North Bay	2	0	2	0	5	8	0

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

HIER

Montréal 6 Philadelphie 1

San Diego 4 Chicago 5

St. Louis 4, Pittsburgh 3

Atlanta 3, Cincinnati 1

Floride 4, New York 3

San Francisco à Houston

Los Angeles à Colorado

Mardi	Aujourd'hui
Philadelphie 6 Montréal 5	Atlanta (Smoltz 2-5) à Cincinnati (Hanson 2-3)
Chicago 11 San Diego 4	Los Angeles (Hershiser 2-0) au Colorado (Nied 5-2)
St. Louis 2 Pittsburgh 0	San Diego (Ashby 0-3) à Houston (Kile 3-2)
New York 4 Floride 3	
Cincinnati 4 Atlanta 3	
SF 5 Houston 2	
Colorado 7 LA 6	

(Matches d'hier non compris)

Section Est

	G	P	Moy.	Diff
Atlanta	23	13	.639	—
Montréal	21	17	.553	3
Floride	21	18	.538	3 1/2
New York	20	18	.526	4
Philadelphie	17	22	.436	7 1/2

Section Centrale

	G	P	Moy.	Diff
Cincinnati	24	13	.649	—
St. Louis	19	18	.514	5
Houston	19	19	.500	5 1/2
Pittsburgh	18	19	.486	6
Chicago	13	24	.351	11

Section Ouest

	G	P	Moy.	Diff
Los Angeles	21	18	.538	—
San Francisco	21	18	.538	—
Colorado	17	19	.472	2 1/2
San Diego	10	28	.263	10 1/2

LIGUE AMÉRICAINNE

HIER

New York 5 Minnesota 13

Texas à Oakland

Milwaukee 3, Cleveland 5

Detroit à Toronto

Boston à Baltimore

Chicago en Californie

Kansas City à Seattle

Mardi	Aujourd'hui
Detroit 13 Toronto 6	Milwaukee (Higuera 1-3) à Cleveland (Morris 2-4)
Kansas City 4 Seattle 0	Boston (Darwin 6-2) à Baltimore (Fernandez 2-1)
Cleveland 7 Milwaukee 3	KG (Appler 3-4) à Californie (Farrell 0-0)
Baltimore 3 Boston 2	Texas (Brown 3-6) à Seattle (Hibbard 1-2)
Minnesota 5 New York 4	
Chicago 10 Californie 2	
Texas 8 Oakland 7 (10m)	

(Matches d'hier non compris)

Section Est

	G	P	Moy.	Diff
New York	26	11	.703	—
Boston	24	13	.649	2
Baltimore	22	13	.629	3
Toronto	18	20	.474	8 1/2
Detroit	16	20	.444	9 1/2

Section Centrale

	G	P	Moy.	Diff
Chicago	21	16	.568	—
Kansas City	19	17	.528	1 1/2
Cleveland	18	17	.514	2
Minnesota	19	19	.500	2 1/2
Milwaukee	17	20	.459	4

Section Ouest

	G	P	Moy.	Diff
Texas	17	19	.472	—
Seattle	15	22	.405	2 1/2
Californie	16	24	.400	3
Oakland	11	28	.282	7 1/2

Coupe Memorial

Les Blazers invaincus

Laval (PC) — Darcy Tucker, qui s'avère jusqu'ici la vedette incontestée du tournoi de la coupe Memorial, a réussi un but et deux passes pour aider les Blazers de Kamloops à demeurer invaincus grâce à une victoire de 5-1 face aux Centennials de North Bay. Tucker, un choix au repêchage du Canadien de Montréal, domine le tournoi avec cinq buts et trois mentions d'aide en trois matches. Les Blazers ont complété le tournoi à la ronde avec une fiche de 3-0 et ils obtiennent leur laissez-passer pour la finale de dimanche.

Les Centennials sont quant à eux éliminés avec un dossier de 0-3. C'est la deuxième fois de suite que les représentants de l'Ontario sont blanchis lorsque le tournoi se déroule au Québec. Les Greyhounds de Sault Ste. Marie avaient terminé le tournoi 0-3 à Québec en 1991.

Le tournoi à la ronde se termine ce soir lorsque le Titan de Laval affrontera les Saguenéens de Chicoutimi. Les deux clubs ont une fiche de 1-1 et ils joueront avec pour enjeu le titre d'équipe hôte pour la demi-finale de samedi. Tucker a eu besoin de soin après avoir été frappé au visage à 4:04 par Brad Brown, qui a été expulsé du match.

Capriati surtout victime de son jeune âge

Washington (AFP) — En mars 1990, Jennifer Capriati, alors âgée de 13 ans et 11 mois, était annoncée comme la prochaine étoile du tennis américain. Une finale à Boca Raton (Floride) dès sa première sortie sur le circuit professionnel confirmait son talent mais, cinq ans plus tard, l'Américaine, arrêtée en possession de marijuana, est devenue la victime de son jeune âge.

Pour Martina Navratilova, Capriati était trop jeune lorsque qu'elle a fait son entrée sur la scène du tennis et a eu du mal à faire face aux nombreuses sollicitations, notamment des commanditaires qui avaient signé des contrats de plusieurs millions de dollars avec la joueuse avant même ses débuts professionnels.

Millionnaire en dollars, Capriati, aidée par son talent et sa confiance sur le court, avait atteint les demi-finales à Roland-Garros en 1990 et Wimbledon et l'US Open en 1991. La joueuse allait même s'offrir une médaille d'or aux Jeux olympiques de Barcelone et rentrer dans le cercle fermé des dix meilleures joueuses mondiales en 1992. Mais l'année 1993 fut, selon l'Américaine, une «année de perdue». Son élimination au premier tour de l'US Open coïncidait avec la réunion du Conseil du tennis féminin. Le WTC dé-

cidait alors de réviser, à la hausse, l'âge minimum des joueuses désireuses de passer chez les professionnelles, établi à 13 ans et 11 mois. Une décision définitive devrait être annoncée lors du tournoi de Wimbledon.

Mais elle arrivera peut-être trop tard pour Capriati comme pour Tracy Austin ou Jimmy Arias qui n'ont pas su s'adapter à la vie difficile du circuit qui demande aux joueurs de voyager constamment et d'être le plus souvent éloignés de leurs familles.

La joueuse avait annoncé sa retraite de la compétition en décembre pour terminer ses études secondaires. On pouvait alors croire que Capriati allait entamer une vie d'étudiante comme des milliers d'autres filles de son âge. Elle faisait sa majorité en mars dernier en quittant la maison de ses parents pour vivre avec des amis, comme souvent aux États-Unis. Mais en décembre dernier elle était interpellée par la police après avoir quitté une bijouterie sans payer l'une des bagues qu'elle portait. Cet incident a alors été pris à la légère par sa famille et son entourage.

Cinq mois plus tard, les Américains ouvraient avec stupeur les journaux pour voir une photo d'identité judiciaire de Capriati. L'ex-joueuse avait été arrêtée dans une chambre d'hôtel en possession de marijuana.

EN BREF

MILAN SANS PITIÉ POUR BARCELONE

Battu l'an dernier par l'OM de Marcel Desailly, le Milan AC s'est racheté en passant une véritable correction au FC Barcelone de Johan Cruyff, battu 4-0 hier à Athènes en finale de la Coupe d'Europe des clubs champions, avec une dernière réalisation du «transfuge Marcel», surnommé «il Diavolo» — le diable — en Lombardie. Le «Malin» a sans doute trouvé plaisir à humilier le champion d'Espagne, mis à mal par un intenable Dejan Savić auteur de la passe décisive sur le premier des deux buts de Daniele Massaro (23 et 45). Le Monténégrien a tué le match en début de deuxième mi-temps d'un lob magistral (48e) avant un dernier contre de Desailly (59e). Avec cette cinquième victoire en Coupe des champions, le Milan AC n'est plus qu'à une longueur du record du Real Madrid.

WENDLINGER «ÉVOLUE POSITIVEMENT»

Diego Tomasini, le responsable commercial de hierdi à Nice au chevet de Karl Wendlinger, s'est dit confiant sur les chances de rétablissement du pilote autrichien. «Tout évolue positivement, conformément au programme des médecins. L'œdème cérébral a tendance à régresser», a-t-il dit à l'agence Reuter. Les médecins de l'hôpital Saint-Roch procèdent depuis mardi au réveil graduel de Wendlinger en réduisant ses médicaments. Le pilote est plongé dans un coma profond depuis son accident survenu jeudi dernier lors des essais libres du Grand Prix de F1 de Monaco. Il est impossible à l'heure actuelle de produire un diagnostic sur les séquelles intellectuelles et fonctionnelles qui pourraient affecter Karl Wendlinger, avait indiqué auparavant un communiqué de l'écurie suisse Sauber.

TENNIS: VICTOIRE ESPAGNOLE

Sergi Bruguera et Carlos Costa ont confirmé leur bonne forme sur terre battue en permettant hier à l'Espagne de battre la République tchèque 2-0 lors de la Coupe du monde par équipe à Dusseldorf. Déjà vainqueurs 2-0 lors du premier tour, les Espagnols n'ont pas eu besoin non plus de jouer le double pour dominer les Tchèques dans cette Coupe du monde opposant les formations sur-

trois rencontres (deux simples et un double). Tenant du titre aux Internationaux de France qui débiteront lundi, Bruguera a battu Petr Korda l'ex-finaliste de Roland Garros 6-0, 4-6, 6-1, alors que Costa a dominé Karel Novacek 6-1, 6-4.

ON VEUT ENCORE DE MARADONA

Le club bolivien Bolivar a proposé un million de dollars à Diego Maradona en vue de louer ses services pour la Coupe Libertadores. Le contrat prévoit que le footballeur argentin dispute six matches pour le club de La Paz avant d'empocher l'argent. Jose Omar Pastoriza, l'entraîneur du club, a précisé sur une radio locale qu'il souhaitait ensuite définitivement engager le footballeur après la Coupe du Monde. Agé de 33 ans, Maradona a été limogé en février dernier du club argentin des Newell's Old Boys pour absences répétées à l'entraînement.

RETOUR DE MANSELL: RUMEUR SANS FONDEMENT

Le retour en Formule Un du Britannique Nigel Mansell, au sein de l'écurie Williams-Renault Elf en remplacement du Brésilien Ayrton Senna décédé à Bologne le 1^{er} mai des suites d'un accident lors du Grand Prix de Saint-Marin à Imola, «n'est qu'une de ces rumeurs sans fondement et il n'y a rien à dire à cela», a déclaré hier le porte-parole de l'écurie Naweman-Hass, Michael Knight. «Mansell est sous contrat avec l'écurie Newman-Hass jusqu'à fin 1995 avec des options pour les saisons suivantes», a poursuivi Michael Knight. Mansell et l'équipe ont annoncé leur accord pour 1994 et 1995 en septembre dernier, juste avant que le pilote britannique, champion du monde de Formule Un la saison précédente, ne remporte le titre en Indycar, devenant le premier pilote à enlever la victoire dès sa première saison dans la compétition américaine.

SÉCURITÉ NON RESPECTÉE

Le non-respect des mesures de sécurité par les organisateurs seraient à l'origine de l'accident mortel de la skieuse autrichienne Ulrike Maier, le 29 janvier dernier après une chute dans la descente

de la Coupe du monde de Garmisch-Partenkirchen (All), selon l'avocat salzbourgeois de la famille, Guenther Stanonik. Lors d'une conférence de presse hier à Salzbourg, M. Stanonik a précisé qu'un monticule de neige servant à protéger l'appareil de mesure de vitesse serait à l'origine des blessures mortelles de la skieuse et non pas l'appareil lui-même, que n'a pas heurté la skieuse, selon l'avocat, dont la thèse est partagée par deux autres avocats de Munich. Par ailleurs, M. Stanonik a indiqué que le poteau de l'appareil de mesure n'avait pas été préalablement scié, afin d'éviter que les skieurs ne le heurtent trop violemment en cas de chute, comme le prévoit le règlement de la FIS. L'avocat a précisé qu'une expertise médicale a conclu que la rotation du corps de la skieuse après la chute est typique d'un choc contre ce monticule de neige.

LE GP D'ARGENTINE AURA LIEU

Le Grand Prix d'Argentine de Formule 1 aura bien lieu comme prévu le 16 octobre sur le circuit de Buenos Aires, a déclaré Bernie Ecclestone, président de l'Association des constructeurs (FOCA), selon Marcos Gastaldi, président de la société concessionnaire du circuit. Cette confirmation intervient après que des rumeurs aient circulé faisant état de l'annulation du GP d'Argentine en raison de retard pris dans les travaux de rénovation du circuit et de problèmes financiers.

LES OILERS À L'HEURE LIMITE

La nouvelle date limite pour en venir à une entente afin de sauver la concession des Oilers d'Edmonton est demain, vendredi, a déclaré le propriétaire de l'équipe de la Ligue nationale, Peter Pocklington. Ce dernier, qui a déjà passé une date limite supposément ferme, lundi, pour déposer deux lettres de crédit à la ville d'Edmonton, affirme qu'il aura 5,25 millions \$ d'ici la fin de la semaine. Après une rencontre avec les édiles municipaux mardi, Pocklington a fait savoir que 72 points en litige avaient été ramenés à huit. «Je pense que nous avons fait un très grand pas» a-t-il estimé. L'entente visant à rénover le Northlands Coliseum et en remettre le contrôle à Pocklington implique des subventions de 15 millions \$ des gouvernements fédéral, provincial et municipal. Elle inclut aussi un plan pour construire un nouveau stade de baseball pour les Trappers, une équipe de classe AAA qui appartient également à Pocklington.

Hockey de printemps

GILLE MARCOTTE

«Dieu merci vous êtes là». Ce slogan de la Collecte annuelle de l'Eglise de Montréal traîne sur mon bureau depuis des semaines. Sans que je ne sache trop pourquoi, sinon que le slogan me faisait sourire. Je le trouvais amusant, je trouvais même réconfortant, ma foi, que des autorités ecclésiastiques en viennent ainsi à utiliser des trucs aussi profanes, quasi coquins, pour attirer l'attention sur leurs bonnes oeuvres.

Ceci pour vous dire que depuis hier, en commençant à écrire ces lignes sur «le hockey de printemps», j'ai découvert une autre raison de l'ordre de la stricte information, qui aurait pu me faire conserver le feuillet en question. Cette autre raison était cachée au verso. C'était la photo d'un visage familial, qui comme l'Archevêque de Montréal, s'adressait aux ouailles: «Je suis heureux d'associer mes efforts à ceux des pasteurs et des fidèles de la grande communauté diocésaine en présidant la Collecte annuelle 1994, etc.». Signé: Ronald Corey, président du Club de hockey Canadien. Fait à signaler, à rappeler même. Est-il besoin par ailleurs de rappeler que ce croisement de l'Eglise diocésaine et de la Sainte-Flanelle, qui fit vraisemblablement son effet sur l'appendicite de Patrick Roy, n'a pu épargner le Canadien d'une chute rapide dans les boules à mites.

Ainsi donc nos hommes de foi et nos hommes de hockey ont eu beau unir leurs efforts, ce ne fut pas suffisant pour que survienne le miracle qui eut permis au Canadien de continuer à patiner dans nos écrans jusque vers la fin du printemps. Qu'à cela ne tienne, d'autres les remplaceront. Des États-Unis, du Canada, d'un océan à l'autre, des petits bons-hommes continuent de s'exprimer sur les petits écrans pour l'obtention de la coupe Stanley et dans les salons il y a ceux qui sont bien contents, ceux qui ne le sont pas vraiment et ceux qui ne le sont vraiment pas, parce qu'ils sont très tannés ces derniers, ne plus savoir à quelle heure regarder Le Point.

Alors! L'aimiez-vous le hockey de printemps, celui qu'on «dompe» à plein écran d'État ces temps-ci. Chaque année, c'est la même affaire, la même histoire, controversée, le même gag, d'autant plus contestée cette fois-ci que ni le Canadien, ni les Nordiques n'en sont; Ce grand festival annuel de la rondelle professionnelle dont se régalaient les mordus de hockey, fait hurler, c'est bien connu, jurer, même capoter les amateurs de nouvelles qui se demandent par quelle logique la SRC en arrive à consentir tant de son antenne à la coupe Stanley et fait de l'assidu Bernard Derome un itinérant de la grille-horaire et de son sourire mouvant une grimace à la face l'information. Oui, il y a du monde, beaucoup semble-t-il, qui ne les prennent pas ces «infractions» à l'horaire des informations.

Ce qu'on ne sait pas pour l'instant, les chiffres n'étaient pas disponibles hier et ils ne le seront pas avant quelques semaines, c'est combien de téléspectateurs radio-canadiens ont regardé les deux premiers matches de chacune des demi-finales en cours (New York-New Jersey et Toronto-Vancouver). Ce qu'on sait par ailleurs, c'est que les matchs de la série Canadien-Boston ont attiré au-delà de 1,5 million de téléspectateurs, en moyenne. Les chiffres du mois de juin diront si oui ou non le rouspétage est le fait d'une petite bande de chialoux. En attendant, mon auriculaire me dit que si jamais la cote d'écoute finale ne s'éloigne pas trop de la première, la SRC pourra dire: «Dieu merci, vous êtes là».